



**Extrait de procès-verbal
Ou
Copie de résolution**

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-CYPRIEN

Séance ordinaire du conseil municipal tenu le 13 octobre 2022 à 19 h, au 399, rue Principale à laquelle sont présents M. Gilles Audet, Mme Réjeanne Gosselin, M. Michael Deblois, Mme Joane Rochon et M. Michael Mercier, sous la présidence de M. Réjean Bédard, maire. Conseiller #4, poste vacant;

Mme Sonia Baillargeon, Directrice générale est présente.

RÉSOLUTION ACCÈS À L'INFORMATION

(16-10-2022)

16-10-2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Cyprien des Etchemins est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de St-Cyprien des Etchemins doit constituer un tel comité;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Joane Rochon

ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de St-Cyprien des Etchemins:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : Directeur(trice) général (e) / greffier(ère)-trésorier (ère);
- Maire (mairesse)
- **QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de St-Cyprien des Etchemins dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;
- **QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de St-Cyprien des Etchemins de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE

Certifiée conforme à Saint-Cyprien ce 14^e jour d'octobre deux mille vingt-deux.



Sonia Baillargeon

Directrice générale / secrétaire-trésorière